

Sûreté info



N° 012 du 2^{ème} semestre 2021

Revue semestrielle d'informations de l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma - ASAIGE



UN TEST PCR NÉGATIF

Pour voyager tranquillement

GRATUIT

**COVID-19 : QUELS SONT
LES DIFFÉRENTS VACCINS
ADMINISTRÉS DANS LE MONDE ?**

**LA CULTURE DE SÛRETÉ
POURQUOI ET COMMENT LA
DÉVELOPPER ?**

**TRANSPORT DES LIQUIDES, AÉROSOLS,
GELS: CAS DES BOISSONS ALCOOLISÉES**





Le Virus est toujours là, **Respectez le port du masque et les mesures barrières.**



Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon



Utiliser le gel hydroalcoolique pour désinfecter les mains



Porter régulièrement le masque de protection



Eviter la foule ou l'attroupement



Eviter de serrer les mains en se saluant



Désinfecter régulièrement les objets d'utilisation publique



Pour toute information ou signaler un cas de contamination au
CORONAVIRUS

Directeur de publication

Colonel ALLAHARE Dimini

Rédactrice en chef

DJATO Yatimpou

Comité de rédaction

DJATO Yatimpou
BOKOSSA Tyhira Hébéline
SINGO Tellah Waké
NAPO-KOURA Tchontchoko
AVEKO Dzigbode Kossiwa
TIFAYA Kotolbéna
BAVI Kpadé

Secrétariat de rédaction

BOKOSSA Tyhira Hébéline

Distribution et Marketing

SINGO Tellah Waké
AVEKO Dzigbode Kossiwa

**Gestion financière &
Abonnement Insertions**

NAPO-KOURA Tchontchoko

Infographie et Impression

Relief Communication
Tél. +228 22 61 07 72
91 68 18 00

Photographie

Millenium Production
Tél. +228 22 36 47 79
90 02 71 25

Contact

Tél: (+228) 22 26 26 20
Fax: (+228) 22 26 26 22
E-mail : sureteinfo@yahoo.fr
sureteinfo@asaige.tg
Site web: www.asaige.tg
01 BP: 1029 Lomé 01
99, rue 243 Tokoin Wuiti

SOMMAIRE

- 4 EDITORIAL
- 6 LA CULTURE DE SÛRETÉ : POURQUOI ET COMMENT LA DÉVELOPPER ?
- 9 TRANSPORT DES LIQUIDES, AÉROSOLS, GELS: CAS DES BOISSONS ALCOOLISÉES
- 11 L'AUDIT DE LA TSA A PRIS FIN SUR UNE NOTE TRÈS SATISFAISANTE
- 12 LE TOGO S'ASSOCIE À L'OACI POUR CÉLÉBRER L'ANNÉE DE LA CULTURE DE SÛRETÉ
- 13 REMISE DE MATÉRIELS DE COMMUNICATION ET DE DÉTECTION DE FAUX DOCUMENTS DE VOYAGE
- 14 SÉANCE D'ÉCHANGES ENTRE LES AUTORITÉS AÉROPORTUAIRES DU MALI ET CELLES DE L'AÉROPORT DE LOMÉ
- 15 ZOOM SUR LE COMITÉ NATIONAL DE LA FACILITATION DU TRANSPORT AÉRIEN
- 18 COVID 19 - QUELS SONT LES DIFFÉRENTS VACCINS ADMINISTRÉS DANS LE MONDE ?



Editorial

Le combat contre la Covid-19

CONTINUONS

Depuis son apparition à ce jour, la Covid-19 ne cesse de faire parler d'elle. Il est on ne peut plus clair que la crise sanitaire actuelle a profondément bouleversé nos règles de fonctionnement, nos habitudes de vie et de travail. Elle est venue plomber nos efforts.

Aujourd'hui, serions-nous alarmistes si nous disons que l'heure est grave ? En tous les cas, un constat est évident. Au moment où les dirigeants de tous les pays se mobilisent davantage pour fournir à leurs populations des lots de vaccin afin d'atteindre l'immunité collective, l'on note paradoxalement une hausse générale des cas de covid-19, avec de nouveaux variants et plus de décès. Cette réalité nous oblige, malgré une relative baisse constatée par endroits, à ne pas baisser les bras face à cet ennemi invisible. Cette situation, qui n'est pas sans soulever de nombreuses inquiétudes, requiert des actions individuelles et collectives. Oui ! L'heure est à la remobilisation des ressources et au redoublement des efforts. Bref, l'heure est à la prise de conscience générale.

Pendant que les combattants de premier rang (le personnel médical, l'organisation mondiale de la santé et autres institutions) et les médias ne cessent de tirer la sonnette d'alarme sur l'ascendance de la courbe des statistiques de covid-19, il nous apparaît utile de joindre notre modeste voix à la leur, pour appeler à plus de vigilance et au respect des mesures barrières. Le courage dont nous avons tous fait preuve, dans une mobilisation générale, pour prendre à bras le corps notre adversaire invisible aux premières heures de sa naissance, doit

SANS RELACHE

être toujours de mise. Parce que le combat n'est pas terminé.

Le courage, c'est, entre autres choses, ce qu'il a fallu aux dirigeants pour remettre en cause, repenser et redéfinir leurs axes prioritaires alors que des priorités existaient bien avant la crise sanitaire et que des efforts y étaient déjà orientés.

Il a fallu également du courage pour opérer des réaménagements coûteux dans les aéroports et maintenir leurs capacités, alors que l'économie était au plus bas niveau à cause de la diminution ou de la cessation des activités, et dans un contexte de coupes budgétaires inéluctables.

Il a fallu du courage partout, y compris dans les foyers, où les familles ont ressenti et ressentent encore les effets de cette crise.

Le courage, il nous en faut encore. Pour notre propre intérêt et celui de la société, nous n'avons pas le droit de laisser ce virus gagner du terrain. Aussi, voudrais-je nous encourager à redoubler d'efforts. Tout en s'adaptant à la nouvelle donne sanitaire, il est utile de préserver les acquis, pour ne pas voir les efforts déployés jusqu'ici, tomber à l'eau.

Au-delà de cette adaptation, il faut s'armer de patience et continuer à faire des bons choix tels

que le port de masques, le lavage des mains, le respect de la distanciation sociale, etc. Faisons en sorte d'atteindre l'immunité collective. Pour cela, chacun doit jouer sa partition, en ayant en esprit que cette lutte dépasse les limites médicales ou étatiques.

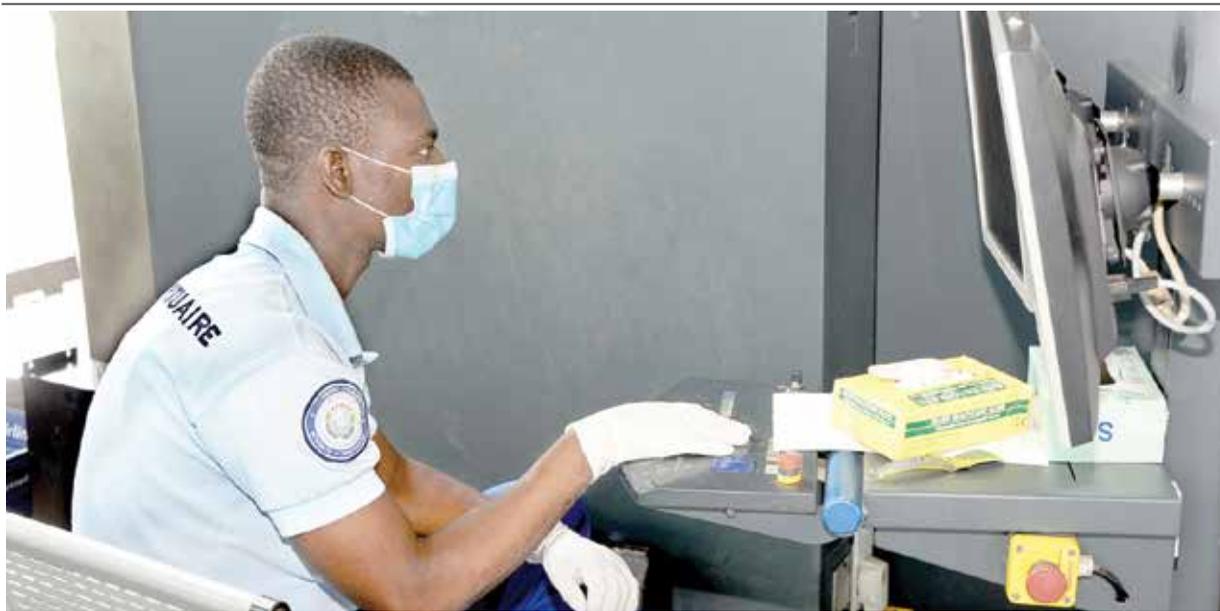
Malgré cette crise, dont les conséquences au plan économique et structurel ne sont plus à présenter, l'ASAIGE va continuer à accomplir efficacement sa mission. Il est important que les efforts consentis pour redynamiser les activités à l'aéroport de Lomé ne soient pas vains. C'est pourquoi, j'invite les usagers dudit aéroport à se conformer aux différentes mesures mises en place à cet effet.

Par ailleurs, je joins ma voix à celle des autorités togolaises pour exhorter tous les acteurs, quelles que soient leurs professions, à ne pas baisser les bras. Même dans un contexte devenu imprévisible, nous avons le devoir de poursuivre nos activités mais dans le strict respect des gestes barrières. Ce combat, à la fois individuel et collectif, doit se poursuivre sans relâche pour espérer vaincre un jour cet ennemi invisible qu'est la Covid-19.

Colonel ALLAHARE Dimini
Coordonnateur de l'ASAIGE

LA CULTURE DE SURETE

POURQUOI ET COMMENT LA DEVELOPPER ?



Selon l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), la culture de sûreté est un ensemble de normes, de convictions, de valeurs, d'attitudes et de présuppositions qui sont inhérentes au fonctionnement quotidien des organisations, et qui sont reflétées dans les actions et les comportements de toutes les entités et de tout le personnel de ces organisations.

La sûreté devrait donc être la responsabilité de tous, à tous les niveaux. De ce fait, elle fait l'objet d'une culture efficace qui consiste à :

- reconnaître qu'une sûreté efficace est essentielle à la réussite opérationnelle ;
- instaurer un attachement aux pratiques de sûreté positives chez les employés ;
- aligner les mesures de sûreté sur les

principaux objectifs opérationnels ;

- définir la sûreté comme une valeur fondamentale, et non comme une obligation ou une lourde dépense.

La culture sûreté, si elle est bien pratiquée, procure de nombreux avantages tels que l'implication des agents, le taux élevé des niveaux de conformité de la mise en œuvre des mesures de sûreté, la réduction des coûts de sa mise en œuvre, une meilleure gestion de la menace interne.

1. Implication des agents

Les employés chargés de la mise en œuvre des mesures de sûreté se sentent concernés par les questions de sûreté et prennent leurs responsabilités en la matière. De même, lorsque l'employé comprend le bien-fondé de la tâche qu'on lui demande, ce dernier



s'implique plus efficacement.

2. Taux élevé des niveaux de conformité et réduction des risques

Le deuxième avantage est que les niveaux de conformité de mise en œuvre des mesures de sûreté éditées sont élevés. Ceci conduit à une réduction significative des risques d'incidents de sûreté et d'actes d'intervention illicite ; car les employés, plus soucieux de la sûreté dans leurs réflexions et actions, sont plus susceptibles de repérer et de signaler des activités et des comportements préoccupants.

3. Réduction des coûts de sa mise en œuvre

Autre avantage, la sûreté devient moins coûteuse car l'homme qui constitue le noyau de la structure, étant pleinement conscient, se donne plus pleinement. Il est de ce fait capable d'exécuter des tâches qui sont dévolues à la machine qui n'est pas nécessairement plus efficace que l'homme.

4. Meilleure gestion de la menace interne

La menace interne, qui est sans doute la plus

dangereuse, est éradiquée. La menace interne provient du personnel aéroportuaire qui, à quelque niveau que ce soit, a un accès libre aux installations et aux systèmes de l'aéroport même les plus sophistiqués ; étant donné que celui-ci a un accès non accompagné.

Lorsque la sûreté est vulgarisée à tous les niveaux, ceci permet aux personnels de se contrôler mutuellement. De la sorte, le risque d'acte d'intervention

illicite, dont les actions préparatoires impliquent les personnes en interne ayant une connaissance profonde du système, est amoindri. Dès lors, l'organisation ou la structure peut avoir une conception claire des menaces externes.

D'un autre côté, pour atteindre les objectifs fixés par la culture sûreté, l'OACI met à la disposition des Etats, des outils qui sont classés selon les domaines d'intervention : le milieu de travail, la formation, le rôle du chef de file, la compréhension de la menace et la vigilance induite par un système de compte rendu.

1- Milieu de travail positif

Le milieu de travail encourage et facilite une culture positive. Ceci passera par une clarté et une cohérence des politiques, programmes et autres procédures de sûreté mis à la disposition des personnels de sûreté pour l'exécution de leur travail.

Ces programmes et procédures permettent à ces derniers d'être conscients des comportements que l'on attend d'eux, d'en être fiers et de les exhiber.



Un feedback sera nécessaire par le système de gestion de la sûreté en impliquant la sûreté au cœur de la sûreté des activités depuis les premiers responsables jusqu'au personnel d'exécution.

2- Formation

La formation reste et demeure un levier très important de la chaîne de culture sûreté.

Les formations initiales permettent aux agents nouvellement recrutés d'acquérir des connaissances, des compétences et capacités pour assurer la mise en œuvre effective de la sûreté. Elles sont complétées, sur une base récurrente, par des formations continues.

Par ailleurs, pour assurer un suivi du niveau de compétences au regard des évolutions du système aéronautique, les Etats sont appelés à assurer des formations de mise à niveau des agents ; notamment sur les équipements ainsi que les procédures y relatives.

3- Rôle de chef de file

Les premiers responsables des entreprises opérant dans le domaine de l'aviation civile sont les premiers à se soumettre aux mesures de contrôle sûreté ; notamment l'inspection-

filtrage, le contrôle d'accès, la vérification des antécédents.

Ils participent eux-mêmes aux activités de formation et de sensibilisation organisées. Ce faisant, ils adoptent des comportements exemplaires qui sont copiés par leurs personnels.

4- Compréhension de la menace

Le but visé par cet outil est de permettre à tout le personnel d'avoir une compréhension approfondie de la menace.

Dans cette démarche, il faut identifier les menaces existantes et les nouvelles menaces ; et donner les informations détaillées sur ces dernières. Il s'agira de leurs caractéristiques et des moyens de les évaluer. Pour ce faire, des séances de sensibilisation ainsi que des bulletins d'information sur le niveau de la menace sont indispensables.

5- Vigilance induite par un système de compte rendu

La vigilance est engendrée par le niveau d'information des personnels. Plus ils sont informés, plus ils seront vigilants. Cette vigilance permettra de faire des comptes rendus de tous les actes dont ils ont été témoins ou acteurs.

De plus, un système de compte rendu soigneusement échelonné permet une bonne réactivité et assure une meilleure intervention en cas d'incident.

Bavi Kpadé

TRANSPORT DES LIQUIDES, AEROSOLS ET GELS : CAS DES BOISSONS ALCOOLISEES



Mettre de l'alcool dans ses bagages demande beaucoup d'attention. Avant de prendre la décision de transporter de l'alcool en avion, renseignez-vous suffisamment sur les règlements qui régissent le transport de l'alcool par avion notamment les quantités et la teneur en alcool à ne pas dépasser. Après avoir bien assimilé ces règlements, veillez simplement à bien emballer la boisson pour le transport avant de la mettre dans vos bagages. Cela vous permettra d'éviter la saisie de votre boisson au poste de contrôle ou de vous retrouver avec une bouteille cassée une fois arrivée à destination.

Dans le domaine du transport aérien, les boissons sont, par nature, classées dans la catégorie des liquides, aérosols et gels (LAGs). Lorsqu'elles sont alcoolisées, elles sont identifiées et traitées comme des marchandises dangereuses. Le transport de ce type d'articles ou de substances en cabine ou en soute obéit à des règles strictes pour des raisons de sûreté et de sécurité du transport aérien.

Le personnel spécialisé d'aéroport est formé et sensibilisé sur les risques présentés par les marchandises dangereuses en général, et en particulier, sur les boissons alcoolisées et les alcools au cours de leur manipulation. Ils ont l'obligation de respecter les prescriptions réglementaires et de sécurité lors des opérations de chargement et de déchargement de ces articles ou substances.

Emporter de l'alcool dans son bagage de cabine

Sans s'y limiter, les LAGs comprennent : eau et autres boissons, soupes, sirops, confitures, ragoûts, sauces et pâtes, plats en sauce ou à teneur élevée en liquide, crèmes, lotions, cosmétiques, huiles, parfums, produits en atomiseur, gels, y compris gels coiffants et gels douche, contenu de récipients sous pression, y compris mousse à raser, autres mousses et désodorisants, pâtes, y compris

dentifrice, composés liquides-solides, rimmel, brillant à lèvres, baume pour les lèvres et tout autre article de consistance semblable à la température ambiante.

Les liquides, aérosols et gels ne sont pas interdits de transport en cabine. Toutefois, ceux-ci doivent satisfaire à un certain nombre de conditions liées à la quantité, au conditionnement et à la preuve de leur authenticité avant de franchir le poste de contrôle au départ :

– Respectez la quantité limite de boisson à emporter.

Pensez à respecter scrupuleusement la quantité limite de liquide à mettre dans votre bagage de cabine. La réglementation définit la quantité de gels, d'aérosol et de liquide qu'un passager est autorisé à emporter dans son bagage de cabine. Pour les liquides, y compris les boissons alcoolisées, il est exigé qu'ils soient mis dans des bouteilles ne dépassant pas 100 ml.

Par conséquent, tout LAG contenu dans un récipient de plus de 100 ml doit être rejeté même si le récipient n'est que partiellement rempli. En plus, ces contenants doivent également être placés dans un sac en plastique transparent d'une capacité d'un litre.

Des exceptions à ces règles sont accordées si le LAG doit être utilisé pendant le voyage pour des raisons



médicales ou de diététique spéciale, comme dans le cas de la nourriture pour bébés. Dans ce cas, le passager devra présenter une preuve d'authenticité du liquide, de l'aérosol ou du gel exempté.

– Sacs de sûreté officiels

Il s'agit de sacs en plastique transparents scellés comportant des dispositifs de sécurité spéciaux, qui permettent de transporter des produits achetés dans une boutique hors taxes d'un aéroport ou d'un transporteur aérien après le contrôle de sûreté. Ces sacs sont conçus pour vous aider à franchir le contrôle plus facilement avec des liquides, aérosols et gels.

Du fait des restrictions liées au transport des LAGs en général en cabine, les types de LAG rencontrés dans les bagages de cabine sont ceux destinés à un usage personnel. Les boissons alcoolisées sont plus transportées en soute. Ceux qui passent le plus souvent en cabine sont ceux achetés dans les boutiques hors taxes à l'aéroport ou à bord des aéronefs. Dans ces conditions, les transporteurs aériens et les boutiques hors taxes maîtrisent cette exigence et disposent de ces types de sacs de sûreté pour les conditionner après achat, et faciliter leur acceptation et leur transport en cabine.

Alcool en bagages de soute

Les LAGs sont autorisés au transport à condition qu'ils soient bien emballés, qu'ils ne mettent pas en danger l'aéronef et que le transporteur aérien ou la compagnie aérienne en autorise le transport.

Les boissons alcoolisées à fort taux d'alcool constituent un danger pour la sécurité de l'aéronef du fait des risques présentés par les liquides inflammables.

Le transport de boissons alcoolisées dans les bagages en soute est accepté sous les conditions suivantes :

- Les boissons alcoolisées dont la teneur en alcool est inférieure à 24% ne sont soumis à aucune restriction.
- Les boissons alcoolisées dont la teneur en alcool se

situe entre 24% et 70% sont autorisées dans la limite de 5 litres par personne.

- Les boissons alcoolisées dont la teneur en alcool est supérieure à 70% d'alcool passent dans la catégorie des substances inflammables et sont interdites en bagages de soute.

Il convient de faire remarquer que cette appréciation liée au taux d'alcool n'est efficace qu'avec les boissons étiquetées indiquant le taux d'alcool. Or, les boissons alcoolisées fabriquées localement, et dont la teneur en alcool n'est pas indiquée, sont souvent conditionnées dans des récipients non authentiques. Elles deviennent alors difficiles à gérer pour le transport.

Par conséquent, le principe est le refus de transport pour cette catégorie de boissons alcoolisées. Toutefois, la possibilité est offerte à chaque transporteur aérien de décider de l'opportunité ou non du transport de ce type de boissons alcoolisées. Dans ces conditions, l'autorisation ou le refus de transport revient à la compagnie aérienne. Le passager doit se référer à la compagnie aérienne pour avoir les bonnes informations et les consignes particulières pour un transport sécurisé au cas où c'est possible.

De toutes les façons, il est souhaitable et plus facile de recourir au service des professionnels pour faire expédier vos boissons alcoolisées. Cela vous permettra de voyager en toute quiétude et sans tracasseries. Procéder ainsi vous permettra également d'avoir la garantie de retrouver votre produit intact à destination. Plusieurs compagnies d'expéditions peuvent vous aider à expédier vos boissons. Cette option est l'une des meilleures que vous avez, si vous souhaitez voyager avec une quantité d'alcool supérieure à celle autorisée par les lois et règlements des compagnies aériennes ou des pays spécifiques, ou encore s'il vous est impossible de mettre toutes les bouteilles dans vos bagages.

Kotolbéna TIFAYA

L'AUDIT DE LA TSA A PRIS FIN SUR UNE NOTE TRÈS SATISFAISANTE



L'on se souvient que c'est en 2016 que le Togo a obtenu l'agrément pour opérer, à partir de l'aéroport de Lomé, des vols directs à destination des Etats-Unis. C'était à la suite d'un audit mené sur ledit aéroport par l'administration américaine en charge de la sûreté aéroportuaire (Transportation Security Administration-TSA). Avec cet agrément, les Etats-Unis sont appelés à mener périodiquement des audits de suivi. Ces audits s'inscrivent dans le cadre de la surveillance continue afin de s'assurer que l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE) répond continuellement aux normes de certification, notamment que les procédures opérationnelles d'exploitation, les installations et équipements de sûreté sont conformes aux spécifications et aux normes américaines en la matière.

Pour mémoire, depuis l'audit initial de certification conduit en 2016, l'AIGE a fait l'objet de deux audits de suivi de la TSA, en janvier et août 2017. Il en est de même pour le mois d'août 2018 et 2019, alors que l'année 2020 n'a pas enregistré d'audit en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Aujourd'hui, avec la reprise des activités aéronautiques, l'on n'est pas surpris de voir arriver à Lomé, une délégation de l'administration américaine en charge de la sûreté aéroportuaire. En effet, les auditeurs, venus de la base de la TSA en Allemagne, étaient dans les locaux aéroportuaires pour une mission d'audit de quatre jours.

Après la réunion d'ouverture qui a eu lieu à l'ANAC ce 25 octobre 2021, le travail des auditeurs, accompagnés des équipes de l'ANAC et de l'ASAIGE, a commencé par

une revue de la documentation réglementaire. Ils ont vérifié aussi les aspects opérationnels au niveau des entités qui sont impliquées dans la mise en œuvre des mesures de sûreté sur les vols directs à destination des USA. Concrètement, il s'est agi de vérifier si l'ANAC, l'ASAIGE, la SALT, l'ASECNA, la Société Togolaise de Handling, Lomé Catering, Aérotransport, Ethiopian Airlines et son prestataire de sûreté additionnelle SG2S, respectent les exigences spécifiques de sûreté de la TSA

Toujours par rapport aux standards américains, les vérifications sur site ont concerné, entre autres, les équipements, les installations aéroportuaires, notamment la clôture périmétrique, et les observations liées aux opérations de traitement des passagers et des bagages sur les vols TSA.

Les résultats de l'audit ont été présentés lors de la réunion de clôture de l'audit tenue le jeudi 28 octobre à l'ANAC. Au total, sur douze points de non conformités restés ouverts lors du dernier passage de la TSA, dix points sont fermés ; ce qui veut dire que les non conformités sont levées. Tenant compte de leurs observations sur les deux points mineurs restants, les travaux ont commencé pour y apporter des corrections. La délégation américaine et la partie togolaise se sont félicitées du bon déroulement de l'audit et des efforts constants consentis par les autorités, l'ensemble du personnel et les usagers pour maintenir l'aéroport de Lomé à un niveau de sûreté très satisfaisant.

Kotolbéna TIFAYA

LE TOGO S'ASSOCIE À L'OACI POUR CÉLÉBRER L'ANNÉE DE LA CULTURE DE SÛRETÉ



En célébrant officiellement l'année de la culture de sûreté au Togo, l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) témoigne de l'adhésion de notre pays à l'initiative de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI), laquelle organisation a décrété 2021, l'année de la culture de sûreté. Par cette initiative, l'OACI veut inciter tous les acteurs de l'industrie du transport aérien à intégrer la culture de sûreté dans leurs activités et à maintenir les normes de sûreté à un niveau élevé. Il s'agit d'un effort mondial pour encourager tous les acteurs de ce secteur d'activités à améliorer leurs comportements et pratiques en matière de sûreté.

Dans son intervention, le Directeur Général de l'ANAC, le colonel Gnama LATA a salué les efforts déployés par les plus hautes autorités togolaises

pour soutenir les activités aéronautiques au Togo. Il n'a pas manqué d'encourager le dévouement du personnel d'aéroport qu'il a sensibilisé de nouveau sur l'application des mesures de sûreté, qui doit se faire avec fermeté et courtoisie à la fois.

A l'endroit des usagers de l'aéroport, particulièrement les passagers, il a appelé à un respect strict des mesures destinées à leur assurer un vol sûr et sécurisé ; leur sécurité en vol commençant naturellement au sol. Il a exprimé la volonté des autorités aéroportuaires à leur assurer un service de qualité, qui va de pair avec un personnel bien formé et des équipements de qualité. Toujours soucieux d'assurer une sûreté de haut niveau, le DG a rappelé l'interdiction d'accès au côté piste ou à bord d'aéronefs avec certains articles réglementés, sous

peine de sanctions.

Cet événement, qui a eu lieu ce vendredi 29 octobre à l'aéroport, a vu la présence effective du premier responsable de l'Autorité de Sûreté, le colonel ALLAHARE Dimini, et la participation d'autres structures aéroportuaires telles que la SALT, la S T Handling, les compagnies aériennes, etc. La cérémonie est intervenue au lendemain de l'audit de sûreté TSA dont a fait objet l'aéroport de Lomé, et pour lequel l'ANAC a exprimé toute sa satisfaction au regard des résultats enregistrés. Tous les acteurs de la plateforme ont été invités à demeurer dans cette dynamique. Parce que la sûreté est l'affaire de tout le monde.

Waké SINGO

REMISE DE MATÉRIELS DE COMMUNICATION ET DE DÉTECTION DE FAUX DOCUMENTS DE VOYAGE



Dans le cadre de la coopération entre le Togo et la France, le service de la sécurité intérieure de l'ambassade de France a procédé ce vendredi 17 septembre à la remise d'un lot de matériels aux acteurs dont les missions concourent à la sécurité du pays. C'était lors d'une cérémonie officielle qui a eu lieu à l'ANAC en présence des autorités aéroportuaires dont le colonel LATTA Gnama Dokisime de l'ANAC et le colonel ALLAHARE Dimini de l'ASAIGE.

Composé des radios Talkie-walkie modernes, le premier lot de matériels est destiné au renforcement de la communication en termes de sécurité et de sûreté. Il a été réparti entre l'ANAC, l'ASAIGE et les services opérationnels aux fondrières aéroportuaires (Lomé et Niamtougou) et terrestres (Burkina Faso, Bénin et Ghana).

Le deuxième lot est composé de matériels de détection et de lutte contre la fraude documentaire.

Ils devront permettre de détecter aisément des faux documents de voyage et des faux billets.

Dans son mot d'ouverture de la cérémonie, le DG de l'ANAC s'est réjoui de la qualité des relations entre la France et le Togo. Saluant la coopération agissante entre les deux pays, il a fait mention des nombreuses occasions offertes aux Togolais de s'inspirer de l'expertise française dans plusieurs domaines, notamment celui de l'aviation civile.

Une coopération également saluée par M. Jean-Marc LAFONT, Attaché de sécurité intérieure de l'ambassade de France, qui a remercié les autorités aéroportuaires pour leur accueil et leur disponibilité. Particulièrement touché par les témoignages de confiance manifestée à l'égard de la coopération franco-togolaise, en matière de sécurité intérieure, il s'est réjoui des résultats des investissements communs relatifs aux formations dispensées par son pays. D'autres formations,

a-t-il ajouté, sont programmées pour renforcer les capacités de protection des zones sensibles comme l'aéroport. Il n'a pas manqué de saluer les efforts fournis par les différents acteurs de l'aviation civile pour maintenir la sécurité et la sûreté à un niveau élevé.

Poursuivant leurs interventions, les différentes personnalités ont appelé à un bon usage du matériel offert, qui va sans doute participer à l'atteinte des objectifs des acteurs bénéficiaires. S'appesantissant sur le cas de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema (AIGE), le DG de l'ANAC a rappelé que de grands efforts ont été déployés, avec le concours des plus hautes autorités togolaises, pour relancer les activités. Grâce à l'ensemble des efforts fournis par tous, tout le monde peut se réjouir aujourd'hui de la reprise du trafic à l'AIGE, dans un contexte fortement marqué par la Covid-19.

Tchontchoko NAPO-KOURA

SÉANCE D'ÉCHANGES ENTRE LES AUTORITÉS AÉROPORTUAIRES DU MALI ET CELLES DE L'AÉROPORT DE LOMÉ



Dans le but de s'inspirer de l'expertise togolaise en matière de l'aviation civile, une délégation malienne a séjourné au Togo du 22 au 27 juin 2021. Ce séjour a permis à ces autorités aéroportuaires du Mali arrivées sur le sol togolais, de visiter différentes installations et structures pour s'imprégner du fonctionnement de tout le système de l'aéroport de Lomé.

C'est dans cette optique que le PDG de l'aéroport du Mali, le colonel LASSINA TOGOLA, et sa suite se sont rendus ce 25 juin au siège de l'Autorité de Sûreté de l'Aéroport International GNASSINGBE Eyadema (ASAIGE), organe en charge de la mise en œuvre des mesures de sûreté sur ledit aéroport. Dans les locaux de cette structure, la mission malienne a suivi, avec un grand intérêt, une présentation de l'ASAIGE portant sur le contexte de sa création, ses missions, ses objectifs, etc.

Répondant au colonel ALLAHARE Dimini, Coordonnateur de l'ASAIGE, et à son personnel, le président de la

délégation malienne n'a pas manqué de les féliciter pour leur travail, et de leur exprimer ses vifs remerciements pour l'accueil à eux réservé. Il s'est surtout réjoui de la qualité des relations qui existent entre le Togo et le Mali, laquelle qualité permet des échanges faciles et un bon vivre de leurs compatriotes dans le pays hôte, et vice versa. Revenant à l'objet de leur séjour dans le pays, il a félicité les autorités togolaises pour la mise en place d'une structure telle que l'ASAIGE sur l'aéroport. Ceci, a-t-il remarqué, permet effectivement de mieux coordonner toutes les forces présentes pour une meilleure protection de l'aviation civile.

Au travers de nombreuses questions et réponses, les deux parties ont partagé leurs expériences en matière de la sûreté de l'aviation civile. Et la séance a pris fin par une visite effectuée à l'aérogare où la mission malienne a pu apprécier la mise en œuvre effective des mesures de sûreté.

Waké SINGO

ZOOM SUR

LE COMITE NATIONAL DE LA FACILITATION DU TRANSPORT AERIEN

Depuis quelques années, le Togo s'est inscrit dans une stratégie globale de développement et de modernisation des infrastructures, y compris dans le domaine du transport aérien. Les efforts fournis dans ce secteur d'activités, intègrent non seulement le développement et la modernisation des infrastructures aéroportuaires mais aussi la révision et la mise à jour du cadre réglementaire qui régit ce domaine ; lesquelles se basent principalement sur les textes réglementaires de l'OACI.

Dans l'une de nos parutions, le N°008 notamment, nous avons traité du comité national de sûreté de l'aviation civile (CNSAC) et relevé la nécessité de prendre en compte les besoins de la facilitation dans l'application des mesures de sûreté pour permettre un développement harmonieux du transport aérien. Nous précisons, tout en promettant d'y revenir, que des dispositions étaient en train d'être prises par les autorités togolaises de l'aviation civile pour garantir un traitement plus rapide des passagers voyageant par l'aéroport de Lomé. Nous nous faisons donc le devoir de vous relayer les conclusions des démarches entreprises par ces dernières, et qui se sont concrétisées par l'établissement du programme national de la facilitation du transport aérien (PNFTA). Cet outil réglementaire a été approuvé par l'arrêté interministériel N° 042/MIT/MAEIATE/MEF/MSPC/MSHP/MAPAH/ANAC du 13 novembre 2019.

L'établissement dudit programme est prescrit

par les normes 8.17 et 8.19 de l'annexe 9 (Facilitation) à la Convention relative à l'aviation civile internationale, et par l'article 293 du Code de l'aviation civile du Togo. Son objectif est de fournir un cadre d'optimisation des mouvements d'aéronefs, de membres d'équipage, de passagers et de marchandises à travers les aéroports, et d'amélioration des services à la clientèle, tout en veillant au respect des exigences de sûreté.

L'intérêt du programme national de la facilitation du transport aérien réside aussi dans le fait qu'il offre l'opportunité de prendre en compte, d'analyser et d'harmoniser les intérêts de toutes les entités qui prennent part au transport aérien ; à savoir les autorités publiques, les exploitants d'aéroports, les compagnies aériennes, les passagers et autres utilisateurs du transport aérien commercial. A ce titre, le PNFTA organise la facilitation du transport aérien au plan national, définit et répartit les responsabilités entre les services de l'Etat intervenant aux aéroports et les autres entités concernées ou chargées de la mise en œuvre des mesures de facilitation.

Le présent article est consacré au **comité national de facilitation du transport aérien** (comité FAL national) créé pour coordonner la mise en œuvre des dispositions du PNFTA et des règlements relatifs à la facilitation en République Togolaise.



Les missions du comité FAL national

Placé sous la présidence du ministère en charge de l'aviation civile, le comité FAL national a pour responsabilités de :

- veiller à la mise en œuvre du PNFTA ;
- assurer la coordination entre les ministères concernés, les agences et organismes de l'industrie du transport aérien pour éliminer les obstacles et délais non nécessaires afin d'améliorer l'efficacité et la qualité des services du transport aérien civil ;
- suivre la mise en œuvre des dispositions du PNFTA et du RANT 9 (règlement aéronautique national togolais) conformément à l'annexe 9 (Facilitation) ;
- examiner les recommandations présentées par les entités membres du comité ainsi que les autres entités non représentées au comité en vue de proposer des solutions aux difficultés pour rehausser la facilitation du transport aérien ;
- recommander l'élaboration et la mise en œuvre de meilleures pratiques dans tous les domaines de la facilitation du transport aérien ;
- examiner et valider les changements apportés à la réglementation concernant la facilitation du transport aérien civil ;
- informer les ministères, agences compétentes et autres organismes concernés au sujet de développements significatifs dans le domaine de la facilitation du transport aérien de l'aviation civile, demander leur examen et formuler des recommandations y relatives ;
- coordonner avec le comité national de sûreté de l'aviation civile (CNSAC) sur les aspects de facilitation liés à la sûreté ;
- évaluer régulièrement le niveau de la facilitation du transport aérien aux aéroports internationaux du Togo ;
- s'informer des activités des comités de facilitation d'aéroport afin de s'assurer que les pratiques et procédures employées aux aéroports sont conformes au PNFTA et au RANT 9 ;
- examiner les changements proposés sur les aspects relatifs à la facilitation dans la législation internationale ou dans les pratiques recommandées émises par des forums internationaux, et fournir des données pour formuler la politique nationale ;

Facilitation

- examiner systématiquement les différences notifiées auprès de l'OACI à l'égard de l'annexe 9 ainsi que toutes législations ou réglementations prescrivant les pratiques et procédures qui donnent lieu à pareilles différences en vue de s'efforcer de les éliminer, soit en proposant des changements dans les pratiques et procédures concernées, soit lorsque cela est nécessaire, en proposant des changements dans les législations ou réglementations en cause ;
- recenser et échanger des informations venant de chaque entité participante sur les développements dans leurs domaines de travail respectifs qui pourraient affecter la facilitation ;
- s'assurer que les comités de facilitation d'aéroport se réunissent régulièrement pour suivre et évaluer les progrès.

La composition du comité FAL national

Le comité FAL national est composé des services ou organismes gouvernementaux ci-après :

- le ministère chargé de l'aviation civile ;
- le ministère chargé des affaires étrangères ;

- le ministère chargé des finances ;
- le ministère chargé de la sécurité ;
- le ministère chargé de la santé ;
- le ministère chargé de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ;
- l'Agence Nationale de l'Aviation Civile ;
- les Autorités de sûreté aéroportuaires ;
- les exploitants d'aéroports.

Le fonctionnement du comité FAL national

Le comité FAL national se réunit deux (02) fois par an en session ordinaire, et aussi souvent que la présidence pourrait le juger nécessaire. Il fixe ses priorités et son agenda de travail dans un programme de travail au cours de la tenue de ses deux (02) sessions ordinaires.

Le comité FAL national peut s'appuyer sur les travaux de sous-comités dédiés à des fins d'efficacité et d'efficience. Les résultats des travaux des sous-comités sont soumis au comité FAL national pour appréciation.

La présidence du comité FAL national a la responsabilité de convoquer les réunions ordinaires et extraordinaires dudit comité et d'assurer que les politiques et/ou réglementations proposées par le comité FAL national soient prises en compte

dans la législation nationale par l'ANAC.

Quel lien entre le comité FAL national et le CNSAC ?

La sûreté de l'aviation civile et la facilitation, point n'est besoin de le préciser encore, vont de pair pour promouvoir la croissance d'une industrie du transport aérien sécurisée, fiable et viable. Dans cette optique, le Togo s'est engagé non seulement à faciliter le congé efficace des aéronefs à l'arrivée et au départ de ses aéroports, mais aussi, à maintenir une sûreté de qualité requise, à veiller à une application efficace et efficiente de la législation, et à assurer un bon service à la clientèle.

Ainsi, pour les questions relevant à la fois de la facilitation et de la sûreté de l'aviation civile, le comité FAL national coordonne et communique avec le comité national de sûreté de l'aviation civile (CNSAC) et vice versa, pour assurer une résolution rapide des problèmes et garantir un bon déroulement des activités aéronautiques.

En définitive, comme les deux faces d'une même pièce, ces deux comités ne peuvent être dissociés. Ils constituent la cheville ouvrière de l'aviation civile.

Yatimpou DJATO

Covid - 19

Quels sont les différents vaccins administrés dans le monde ?



A l'heure où la remobilisation se fait plus intense contre le coronavirus, qui visiblement gagne du terrain, avec ses variants et des cas de contamination de plus en plus élevés, nous avons jugé important de reprendre pour vous quelques informations pertinentes diffusées par la source du présent article.

Les vaccins contre le Covid-19 sont de plus en plus nombreux et pourraient bientôt être plus d'une cinquantaine selon REACTing, un réseau collaboratif de centres de recherches français coordonné par l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale). Les plus récents ont été produits en 12 à 18 mois, ce qui est extrêmement rapide pour un vaccin. Coup de projecteur sur cinq d'entre eux pour mieux connaître leurs caractéristiques.

Johnson & Johnson : une seule dose nécessaire

Conçu par Janssen-Cilag International N.V, une filiale européenne du groupe américain basée en Belgique, le vaccin à vecteur viral présente comme principal atout son **administration en une seule dose** (contrairement aux autres vaccins qui nécessitent deux doses).

Toutefois, son efficacité est établie à **66% en général, contre 85% face aux formes graves**, selon ses concepteurs. Sa protection face au variant dit sud-africain serait aussi remise en question, ce qui représente un désavantage certain à l'heure où de

nombreux variants du virus émergent progressivement sur la planète. Sa conservation ne requiert pas des températures très basses (seulement entre 2°C et 8°C).

Pfizer/BioNTech : efficace à plus de 95% avec deux doses

Issu d'une collaboration entre le laboratoire américain Pfizer et l'allemand BioNTech, le vaccin « BNT162 b2 » est créé le 18 novembre 2020. Il aura fallu seulement 10 mois aux laboratoires pour le fabriquer, un temps record. Contrairement aux vaccins classiques, le vaccin de Pfizer/BioNTech fonctionne à « **ARN messenger** », un procédé jusqu'alors jamais utilisé dans l'histoire des vaccins commercialisés, mais dont l'avantage premier est d'être facilement reproductible. Au lieu d'injecter une partie du virus (procédé classique du vaccin), on va injecter un fragment ARN messenger (matériel génétique du virus) qui va reproduire les protéines virales, appelées « spikes » (se trouvant à la surface du virus et lui donnant une forme de couronne), une fois dans l'organisme. Ainsi,

une fois introduit, le corps se défendra en produisant des anticorps qui répondront à cette nouvelle présence de protéines virales. S'ils se retrouvent en contact une nouvelle fois avec ces protéines, les anticorps sauront se défendre seuls. La conservation de ce vaccin est par ailleurs très contraignante car il doit être maintenu dans un lieu où la température avoisine les -70°C à -80°C.

Moderna : une conservation moins contraignante

Créé par une entreprise de biotechnologie américaine Moderna Therapeutics, dirigée par un Français et spécialisée dans les traitements à base d'ARN, le vaccin Moderna est très similaire au vaccin Pfizer/BioNTech. Il fonctionne aussi à ARN messenger et a récemment démontré une efficacité frôlant les 95%. Jusqu'ici, les effets indésirables - les mêmes que le Pfizer/BioNTech - sont la fatigue, les maux de tête, les douleurs musculaires, pouvant durer deux à trois jours.

L'avantage que possède le vaccin Moderna sur celui de Pfizer/BioNTech repose sur une conservation moins contraignante : à moins 20 degrés plutôt que moins 80 degrés, une température que l'on peut retrouver dans un simple congélateur. Il peut aussi se conserver au réfrigérateur pendant un mois.

AstraZeneca : le plus vendu dans le monde

Si ce vaccin, élaboré par le groupe britannique AstraZeneca avec l'université d'Oxford, est à vecteur viral. Il ne se traduit non pas par une injection d'ARN messenger mais par un tiers virus, modifié pour transporter une séquence d'ARNm qui code les fameuses protéines virales « spikes » et contre lesquelles des anticorps seront rapidement fabriqués par l'organisme. Le procédé à vecteur viral a déjà été utilisé pour le vaccin contre Ebola. Les résultats des essais cliniques du vaccin AstraZeneca, publiés le 8 décembre dans la revue scientifique The Lancet, ont confirmé une efficacité du vaccin à 70% en moyenne. Cependant celui-ci peut être conservé entre 2 et 8 degrés et peut être administré en une unique dose. Avec plus de 2,5 milliards de doses commandées, le vaccin AstraZeneca est jusqu'alors le plus

vendu dans le monde (en Amérique du Nord et latine, en Europe de l'Ouest, en Afrique du Nord, en Asie du Sud-Est et en Océanie)

Sputnik V : essais cliniques de phase 3 prometteurs

Développé par le Centre national de recherches en épidémiologie et microbiologie du ministère de la Santé russe (Centre Gamaleya) et financé par le Fonds d'investissement direct russe (RDIF), le vaccin Sputnik V a été largement controversé. Pour pouvoir être mis en circuit, chaque vaccin doit normalement passer au préalable trois étapes, la troisième consistant en la mise en place d'essais cliniques et la publication des résultats. Une étape que les autorités russes n'ont apparemment pas jugée nécessaire pour pouvoir l'administrer à sa population. Depuis septembre, plus de 100 000 personnes ont déjà été vaccinées dans le cadre d'une campagne de masse en Russie.

Selon le Fonds d'investissement direct russe, le vaccin Sputnik V, qui marche par vecteur viral comme l'AstraZeneca, serait efficace à 92 %.

Vaccins chinois : les premiers développés et les plus nombreux

Son procédé relève des vaccins classiques : le virus est inactivé au moyen d'un traitement chimique et injecté dans l'organisme pour faire réagir l'organisme et produire des anticorps capables de reconnaître le coronavirus.

Source : <https://information.tv5monde.com>

Au Togo, officiellement lancée le 10 mars 2021 par le gouvernement, la campagne de vaccination contre la covid-19 se poursuit. À la date du 08 novembre 2021, 929347 personnes sont vaccinées, dont 446134 ont reçu toutes leurs doses de vaccins.

Les vaccins qui sont utilisés jusqu'à ce jour sont AstraZeneca, Pfizer/BioNTech, Johnson & Johnson, Sinovac.

Tyhiria BOKOSSA

Togo : Les lauréats du concours de plaidoirie Génie en herbe OHADA présentent leurs prix au Premier ministre

Le Togo a remporté l'édition 2021 du concours international de plaidoirie Génie en herbe OHADA, organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires tenu du 13 au 18 septembre dernier à Ndjamena au Tchad. De retour au pays, les trois lauréats ont présenté leurs prix ce vendredi 24 septembre 2021 à Mme le Premier Ministre, Victoire Tomégah-Dogbé à la Primature.

Le Togo est sorti vainqueur de cette compétition universitaire à caractère scientifique où les jeunes étudiants en droit croisent les mots et le verbe. Les trois candidats togolais, notamment, Mlle **Rahile Mijiyawa**, **Adjevi Obed Néglokpé** et **Etonam Mathieu Doumeyan** ont battu le Sénégal en finale, remportant ainsi le troisième sacre pour le Togo après 2012 et 2017.

Les jeunes ont remercié le Président de la République et Mme le Premier Ministre pour leur leadership et ont salué l'implication constante des autorités universitaires à leurs côtés.

La compétition s'est déroulée en trois principales étapes dont les éliminatoires, la demi-finale et la finale avec des QCM sur le droit OHADA, des questions d'intégration africaine qui portent sur les grands hommes, l'histoire, la géographie, la musique, la littérature, ou encore le sport. Mais aussi, la plaidoirie où les candidats jouent le rôle d'avocats devant un jury composé de vrais juges, de vrais avocats et de vrais professeurs d'université.

Au total, 10 pays ont pris part à ce concours. Il s'agit du Sénégal, du Burkina Faso, du Niger, du Bénin, du Mali, du Cameroun, du Congo, du Tchad, de la Côte d'Ivoire, et du Togo.

Source : www.primature.gouv.tg

Singapour perd sa place de meilleur aéroport du monde

Le classement 2021 des meilleurs aéroports du monde a été dévoilé en aout dernier. Grosse surprise : après

plusieurs années de règne, l'aéroport de Singapour cède sa place.

Pour la première fois depuis près d'une décennie, l'aéroport Changi de Singapour a perdu sa place en tête du classement annuel de StyraX (World Airport Awards) des meilleurs aéroports du monde aux World Airport Awards. Le Graal revient en 2021 à l'aéroport international Hamad de Doha, qui gravit les échelons depuis des années, rapporte le journal CNN, lundi 9 août.

L'ascension des infrastructures de Doha est à mettre en relation avec le travail acharné de sa compagnie aérienne phare, Qatar Airways. Le gouvernement qatari a investi massivement à la fois dans sa compagnie nationale et dans son aéroport, avec des résultats assez spectaculaires, souligne CNN. Les voyageurs de Qatar Airways en transit peuvent par exemple profiter de visites gratuites de la ville, d'un hébergement et de repas gratuits, entre autres.

Les aéroports européens et asiatiques dominent globalement le classement 2021. Le Japon étant le pays le mieux représenté, avec trois aéroports dans le top 10, dont les deux aéroports de Tokyo (Narita et Haneda). A noter que le premier aéroport français, Roissy-Charles-de-Gaulle arrive en 15e position. Orly n'arrive qu'en 73e place. Les World Airport Awards sont attribuées par les clients dans le cadre d'une enquête mondiale de satisfaction sur les aéroports menée d'août 2020 à juillet 2021.

Voici le top 10 des «Meilleurs aéroports du monde» en 2021 :

1. Aéroport international Hamad à Doha, au Qatar (HIA)
2. Aéroport de Tokyo Haneda, au Japon (HND)
3. Aéroport Changi de Singapour (SIN)
4. Aéroport international d'Incheon, en Corée du Sud (ICN)
5. Aéroport de Tokyo Narita, au Japon (NRT)
6. Aéroport de Munich, en Allemagne (MUC)
7. Aéroport de Zurich, en Suisse (ZRH)
8. Aéroport de Londres Heathrow, en Angleterre (LHR)
9. Aéroport international du Kansai, au Japon (KIX)
10. Aéroport international de Hong Kong (HKG)

Source : www.capital.fr

JEUX N°012

Enigme : *Le chauffeur de taxi*

Un chauffeur de taxi rentre dans une ruelle en sens interdit. Dans cette ruelle, il y a un policier. Le chauffeur s'arrête un moment, parle avec le policier et puis repart sans aucun problème dans sa direction. Comment est-ce possible ?

Jeu des erreurs *Retrouvez les 10 différences sur les 2 images ci-dessous***Mots croisés**

Retrouvez les noms ou les mots en reliant les lettres

F	A	C	T	E	U	R	U	E	Â
O	U	A	E	P	U	D	J	X	P
O	D	N	O	F	I	T	J	É	R
T	I	N	I	R	N	Z	Ô	C	O
B	E	F	L	E	U	R	Y	U	M
A	N	O	T	U	O	B	Î	T	E
L	C	Î	L	O	É	N	G	I	S
L	E	X	C	L	U	S	I	F	S
Â	R	P	L	U	I	E	D	Ê	E
Û	M	A	T	É	R	I	A	U	Y

Sudoku

Comment jouer ?

Une seule règle : toutes les cases doivent être remplies par un chiffre de 1 à 9. Les neuf cases de chacune des 9 lignes doivent contenir, dans un ordre quelconque, des chiffres de 1 à 9 et il en est de même pour les 9 colonnes, ainsi que pour les 9 pavés.

5	8	6		7				
			9		1	6		
			6					
		7						
9		2		1		3		5
		5		9				
	9			4				8
		3	5				6	
				2		4	7	

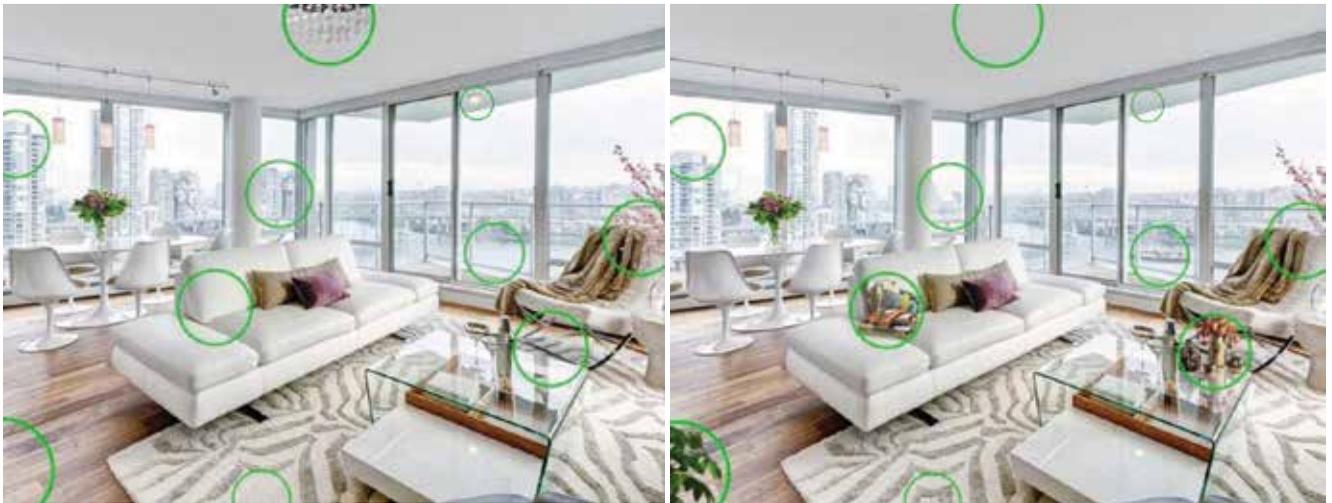
SOLUTIONS DES JEUX N°011

Enigme : *Enigme de Stanford*

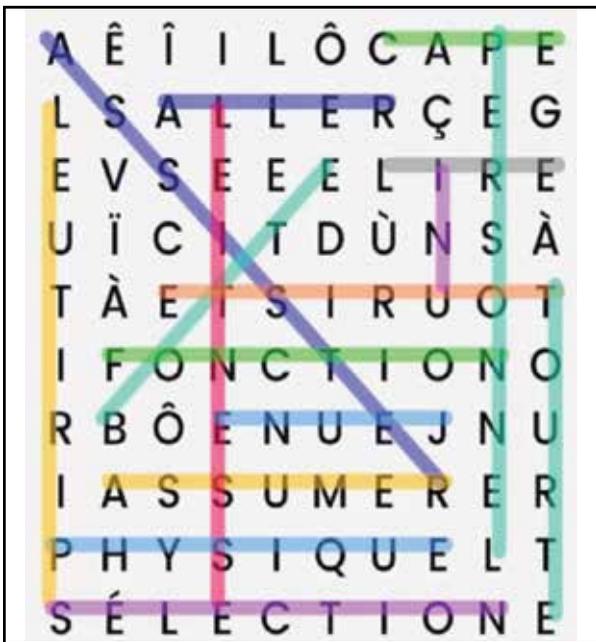
1. RIEN n'est mieux que Dieu
2. RIEN n'est pire que le diable
3. Les pauvres n'ont RIEN
4. Les riches ont besoin de RIEN
5. Si on mange RIEN, on meurt.

Cette énigme a été posée aux étudiants de Stanford, lors d'une épreuve de réflexion.

Jeu des erreurs



Mots croisés



ASSISTER - SPIRITUEL - SELECTION - PHYSIQUE - CAPE - UNI
 ASSUMER - FONCTION - ESSENTIEL - ALLER - LIRE - TOURISTE
 JEUNE - PERSONNEL - TOURTE - BOTTE

Sudoku

2	4	7	5	6	8	9	3	1
1	9	5	3	4	2	6	7	8
8	6	3	1	9	7	2	4	5
4	3	9	8	5	1	7	6	2
7	8	1	9	2	6	3	5	4
5	2	6	4	7	3	8	1	9
3	1	2	6	8	5	4	9	7
6	7	4	2	1	9	5	8	3
9	5	8	7	3	4	1	2	6

Jeux proposés par Yatimpou DJATO

Bienvenue à



*l'Aéroport de référence
en matière de Sûreté et de
Sécurité aéroportuaires*



**AUTORITE DE SURETE DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL GNASSINGBE EYADEMA**

99, rue 243 Tokoin Wuiti - 01 B.P. 1029 Lomé 01 - Tél. +228 22 26 26 20
Fax: +228 22 26 26 22 - Email: contactasaige@asaige.tg
site web: www.asaige.tg / n° vert. 8202



VOTRE VISIBILITE EST GARANTIE



1 seule souscription =

1 insertion pub dans la revue

+

1 insertion pub dans l'agenda annuel

+

1 publication permanente sur le site web de l'ASAIGE, www.asaige.tg

+

Des facilités de paiement.

Nous font confiance



Pour plus d'informations, contactez le service Abonnement : Tél: (+228) 22 26 26 20 / 90 10 72 49 / E-mail : sureteinfo@yahoo.fr